



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050625

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 11/03/2024 9H54 C:025311 I:40881
V/REF : 4578790
V/Email reçu le Lundi 11/03/2024 a 9H54

CESAR ET BRUTUS SYNDIC

57 PLACE DE LA REPUBLIQUE
69002 LYON

IMMEUBLE : PRESTIGE MONTCHAT
62 CRS DU DOCTEUR LONG
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 17 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N62 LONG - CONTACTER M BERTRINGER TEL06 83859887
MOTIF : INTERVENIR POUR UN CURAGE DU RESEAU EU
Donneur d'ordre : Mme C LANDAIS

NATURE DE L'INTERVENTION :

Curage de réseaux par procédé hydraulique haute pression

LE 14/03 A 07H45 :
INTERVENTION A PARTIR DES GARAGES
REFOULEMENT DANS UN GARAGE AU -2 QUAND ON MET DE L'EAU DANS LA BONDE DE
SOL DU LOCAL POUBELLE AU -1

- CURAGE DE LA PARTIE HORIZONTALE CAR BOUCHE ET QUI N'AVAIT PAS ETE CURE
DEPUIS 10 ANS
- OBSTRUEE PAR DES DETRITUS
- NETTOYAGE DU GARAGE CAR ENORMEMENT D'EAU
CONTROLE DE L'ECOULEMENT
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 15/03/24 a 11H28 Mme C LANDAIS

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
FUIITE QUI APPARAITRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	3	29,12	29,12
3,00	H.Véhi. HP-Pompape-Refolement le 14/03	3	165,81	497,43



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050625

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
3,00	Dose(s) de désinfectant	3	0,86	2,58
TOTAL H.T.				529,13
T.V.A. a 10,00%				52,91
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>582,04</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.